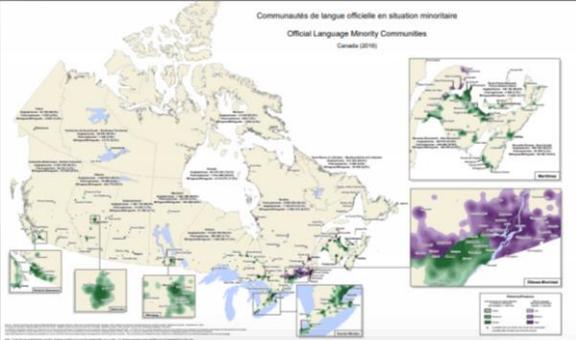


Kiosque virtuel de Patrimoine canadien

Patrimoine canadien Canadian Heritage

Canada



Recueil de pratiques exemplaires

PROMOUVOIR LA PLEINE RECONNAISSANCE ET L'USAGE DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS DANS LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

Novembre 2020

Quelques faits sur la francophonie canadienne

- La francophonie canadienne en chiffres**
- Le Canada compte près de 35 millions d'habitants, dont 22,8 % ont le français comme première langue officielle parlée.
 - La majorité des francophones, soit 85,4 %, vivent au Québec et plus d'un million sont répartis dans les autres régions du pays.
 - Près de 10,4 millions de Canadiens peuvent soutenir une conversation en français.
- Éducation, médias et culture**
- On retrouve au pays plus de 3 000 écoles primaires et secondaires, environ 75 collèges et près d'une trentaine d'universités de langue française; une majorité est située au Québec.
 - À l'extérieur du Québec, plus de 160 000 francophones étudient dans leur langue dans 624 établissements publics des niveaux primaire et secondaire, gérés par les communautés.
 - Les francophones hors Québec ont aussi accès à plus d'une vingtaine de collèges et d'universités.

Questions clés

pour faciliter la prise de décision pouvant avoir une incidence sur la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles

Qui
Toutes les institutions fédérales

Quoi

- Établir des protocoles de consultation
- Établir des protocoles de consultation
- Établir des protocoles de consultation

Processus de consultations auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)

Principes directeurs

- Effectué en temps opportun
- Prévisible
- Efficace
- Adapté
- Transparent
- Fondé sur la bonne foi et de la réciprocité



Outil de réflexion

sur la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles – version abrégée

Le présent outil est une version abrégée de l'Outil de réflexion sur la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles. Il permet aux institutions fédérales de réfléchir aux mesures à prendre pour appuyer :

- le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM ou communautés)
- la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne

Guide sur la partie VII de la Loi sur les langues officielles : Appui aux communautés et promotion du français et de l'anglais



[Cliquez ici pour visiter le kiosque et parler avec un représentant du ministère!](#)

